



**Délibération du  
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 10 décembre 2021**

**Portant sur l'opération du Quartz à Toulon**

**Le conseil d'administration,**

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2021,

Vu la délibération du conseil d'administration du 5 juillet 2021,

Considérant les nouvelles demandes du propriétaire de l'immeuble Le Quartz pour la vente de ce bien au Crous qui augmentent le prix de vente ainsi que l'étendue des surfaces à acquérir,

Considérant le coût final trop élevé de l'opération d'acquisition ainsi que d'autres impacts financiers difficilement évaluables (dégradations de l'immeuble, complexité d'éviction de l'occupant sans droit ni titre, gestion des commerces dont la galerie d'art en rupture de loyers, impossibilité d'ouvrir à la rentrée 2022),

**DECIDE**

**Article un :**

L'abandon du projet d'acquisition du bâtiment le Quartz à Toulon par le Crous et l'affectation des crédits à un autre projet sont approuvés.

Fait à Nice, le 10 décembre 2021

Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 0
Votants : 17	